



Mas de la Grenouillère  
13460 Saintes Maries de la Mer  
[www.renaissance-saintoise.org](http://www.renaissance-saintoise.org)  
[contact@renaissance-saintoise.org](mailto:contact@renaissance-saintoise.org)

## Etude comparée de l'évolution des populations communale et électorale de la commune des Saintes Maries de la Mer.

Auteur : Gilbert ROUSSEL

1	Estimation de l'impact des résidences secondaires sur le corps électoral.....	2
1.1	Méthodologie.....	2
1.2	Tableau de synthèse. ....	3
1.3	Typologie des résidences. ....	4
1.4	Typologie des électeurs. ....	4
1.5	Impact théorique des résidences secondaires.....	4
1.6	Situation des communes du panel par rapport à la moyenne de l'impact RS.....	5
1.7	Ratios électeurs/habitants en 2008.....	5
1.8	Bilan démographique de la révision des listes électorales en 2008.....	5
1.9	Evolution du taux des résidences principales de 1990 à 2009. ....	6
2.	Evolution comparée entre Les Saintes et le PANEL de 1999 à 2009. ....	6
2.1	Tableau de synthèse. ....	6
2.2	Evolution des populations communale et électorale de 1999 à 2009. ....	7
2.3	Evolution du ratio électeurs/habitants de 1999 à 2009. ....	7
3	Evolution du corps électoral saintois de 1964 à 2014. ....	8
3.1	Evolution des populations de 1964 à 2014.....	8
3.2	Evolution du ratio électeurs/habitants de 1964 à 2014. ....	8
4	Conclusion.....	9

Durant ces 12 dernières années, la commune des Saintes Maries de la Mer a vu sa population légale diminuer de manière constante alors que le nombre de personnes inscrites sur les listes électorales n'a cessé d'augmenter. Ainsi, en 2014, le ratio électeurs/habitants de la commune est de 115,5% alors qu'il n'était que de 73% au niveau national. Les autorités municipales invoquant principalement l'impact des résidences secondaires pour expliquer un tel embonpoint électoral, la présente étude vise à évaluer la pertinence de cet argument au regard de la situation constatée sur un panel de communes comparables. Par principe, nous considérerons que les électeurs susceptibles d'être en « surplus » sur les listes électorales des Saintes Maries de la Mer, le sont au titre de résidents secondaires.

Par ailleurs, nous avons étudié la démographie électorale de la commune sur une période suffisamment longue pour vérifier le caractère permanent de cette situation et, le cas échéant, déterminer l'origine du phénomène.

# 1 Estimation de l'impact des résidences secondaires sur le corps électoral.

## 1.1 Méthodologie.

Les données démographiques sont issues de l'INSEE (recensement de 2009) et les données électorales sont issues du Ministère de l'Intérieur et de documents locaux.

*Pour l'INSEE, une résidence secondaire est définie comme étant un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées dans les données de l'INSEE. Pour la commune des Saintes Maries de la Mer, comme pour les communes du panel, la majorité des logements concernés sont des meublés de location et non de véritables résidences secondaires. Cette distinction est à prendre en compte dans l'analyse de l'impact des résidences secondaires sur les listes électorales.*

1. Définition d'un panel de communes balnéaires de moins de 10000 habitants, à forte vocation touristique, situées sur le pourtour méditerranéen et disposant d'une très importante densité de résidences secondaires.
  - Le Grau du Roi (Gard)
  - La Grande Motte (Hérault)
  - Palavas les Flots (Hérault)
  - Collioure (Pyrénées orientales)
  - Gruissan (Aude)
  - Le Lavandou (Var)
  - Bandol (Var)
  - Cavalaire (Var)
2. Détermination du nombre d'électeurs communaux potentiels : *population communale légale âgée de 18 ans et plus diminuée des « non-inscrits résiduels » sur la base du ratio national.*
3. Détermination du nombre d'électeurs « en surplus » : *nombre d'électeurs inscrits moins nombre d'électeurs communaux potentiels.*
4. Détermination du nombre moyen d'électeurs potentiels pour une résidence secondaire : *nombre d'électeurs « en surplus » divisé par le nombre total de résidences secondaires pour l'ensemble des communes du panel.*
5. Calcul de l'impact moyen, en nombre d'électeurs, des résidences secondaires pour chacune des communes du panel.
6. Evaluation de la population électorale « normale » pour la commune des Saintes Maries de la Mer sur la base de la moyenne du « surplus » d'électeurs « résidence secondaires » du panel.
7. Détermination de l'écart entre la population électorale « normale » et la population électorale réelle de la commune des Saintes Maries de la Mer.

## 1.2 Tableau de synthèse.

FRANCE	Les Saintes (13)	PANEL								
		Gr du Roi (30)	Gr Motte (34)	Palavas (34)	Collioure (66)	Gruissan (11)	Lavandou (83)	Bandol (83)	Cavalaire (83)	TOTAL PANEL

### POPULATION MUNICIPALE (recensement INSEE 2009)

moins de 10 ans	8771837	226	691	610	517	208	441	511	676	623	4277
11 à 17 ans	5500301	152	489	458	301	155	301	399	493	462	3058
18 à 39 ans	18163253	477	1660	1642	1697	519	928	1126	1348	1383	10303
40 à 54 ans	13284194	542	1542	1543	1166	608	976	1106	1547	1225	9713
55 à 64 ans	7888559	434	1510	1433	975	508	837	880	1398	1020	8561
65 ans et plus	10696357	477	2103	2705	1340	943	1060	1725	2933	2018	14827
Total 18 ans et plus	50032363	1930	6815	7323	5178	2578	3801	4837	7226	5646	43404
Total population 2009	64304501	2308	7995	8391	5996	2941	4543	5747	8395	6731	50739
18 ans et plus / total population	77,8%	83,6%	85,2%	87,3%	86,4%	87,7%	83,7%	84,2%	86,1%	83,9%	85,5%

### POPULATION MUNICIPALE 2008 (application tendance INSEE 2009)

Total population municipale	64304501	2324	7783	8199	5938	2922	4398	5719	8346	6585	49890
18 ans et plus		1943	6634	7155	5128	2561	3680	4813	7184	5524	42678

### POPULATION ELECTORALE 2008

Nbre d'électeurs inscrits	44282823	2708	7294	7638	5298	2497	4041	5139	7762	5487	45156
taux national d'électeurs inscrits	88,5%	88,5%	88,5%	88,5%	88,5%	88,5%	88,5%	88,5%	88,5%	88,5%	88,5%
Ratio (électeurs / habitants)	68,9%	116,5%	93,7%	93,2%	89,2%	85,5%	91,9%	89,9%	93,0%	83,3%	90,5%
Nbre d'électeurs potentiels	44282823	1720	5872	6333	4539	2267	3257	4260	6358	4889	37773
Nbre d'électeurs en surplus		988	1422	1305	759	230	784	879	1404	598	7381
taux électeurs en surplus		36,5%	19,5%	17,1%	14,3%	9,2%	19,4%	17,1%	18,1%	10,9%	16,3%

### EVALUATION DE L'IMPACT DES RESIDENCES SECONDAIRES SUR LA POPULATION ELECTORALE

Total résidences	2958	22384	20819	7820	4018	12359	11182	11254	11242	101078
Résidences secondaires	1783	18077	15436	4025	2577	10027	8098	6617	7792	72649
Résidences principales	1141	4029	4720	3252	1410	2303	2914	4364	3224	26216
taux résidences secondaires	60,3%	80,8%	74,1%	51,5%	64,1%	81,1%	72,4%	58,8%	69,3%	71,9%
électeurs par résidence secondaire	0,55	0,08	0,08	0,19	0,09	0,08	0,11	0,21	0,08	0,10

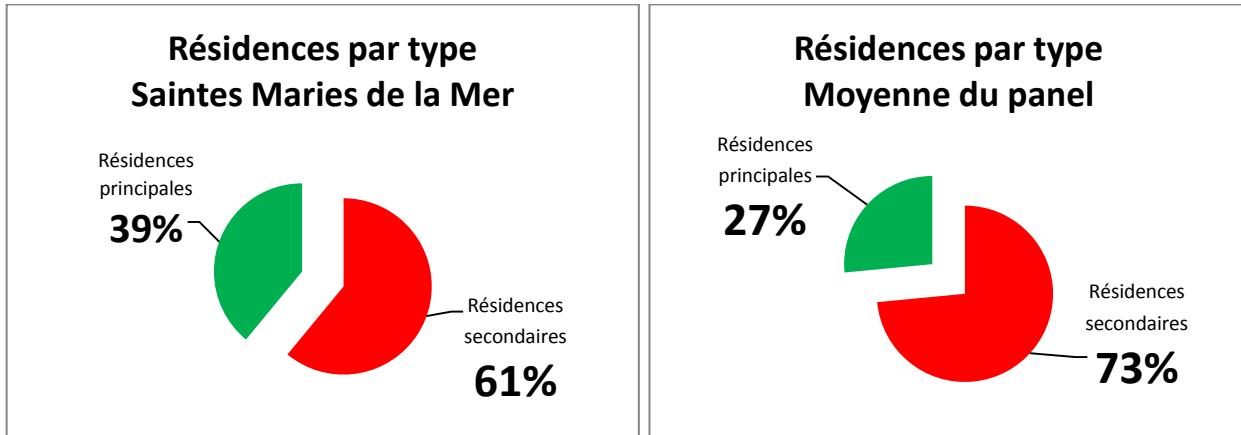
### SITUATION DES COMMUNES PAR RAPPORT A L'IMPACT MOYEN DES RESIDENCES SECONDAIRES

impact moyen en nbre d'électeurs	181	1837	1568	409	262	1019	823	672	792	7381
impact réel en nbre d'électeurs	988	1422	1305	759	230	784	879	1404	598	7381
Différence entre réel et moyen en nbre	807	-415	-263	350	-32	-235	56	731	-193	0
Ratio (différence / population électorale)	29,8%	-5,7%	-3,4%	6,6%	-1,3%	-5,8%	1,1%	9,4%	-3,5%	0,0%

Les données démographiques sont issues de l'INSEE ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)) sur la base des recensements de 1999 et 2009.

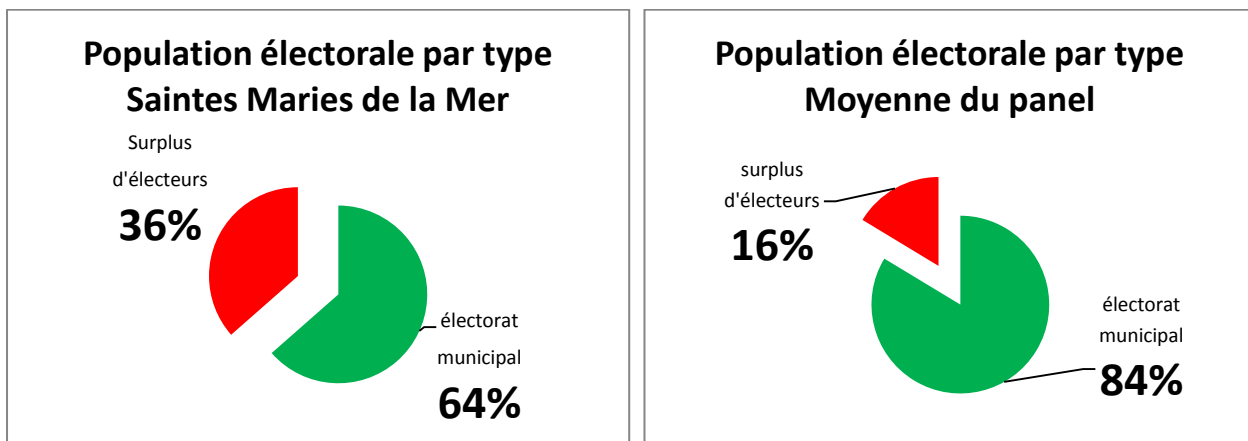
Les données électorales sont issues du Ministère de l'Intérieur ([www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)), du site Politique mania ([www.politiquemania.com](http://www.politiquemania.com)) et de documentations locales.

### 1.3 Typologie des résidences.



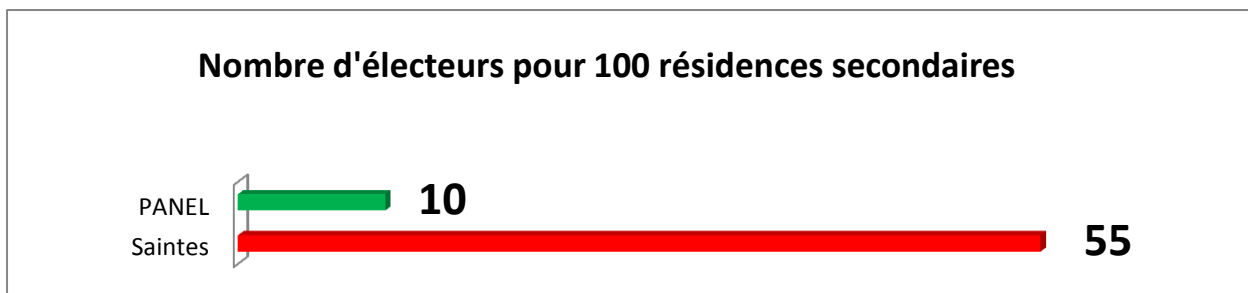
Aux Saintes Maries de la Mer, la proportion des résidences secondaires est inférieure de 12% à la moyenne du PANEL des 8 communes de même profil.

### 1.4 Typologie des électeurs.



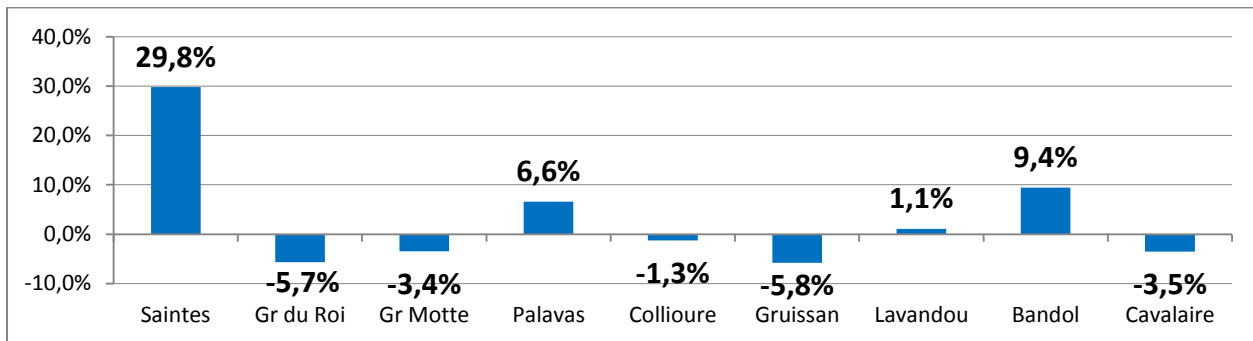
Aux Saintes Maries de la Mer, le surplus d'électeurs susceptible d'être induit par les résidences secondaires est supérieur de 20% à celui du PANEL alors que la proportion des résidences secondaires est inférieure de 12%.

### 1.5 Impact théorique des résidences secondaires.



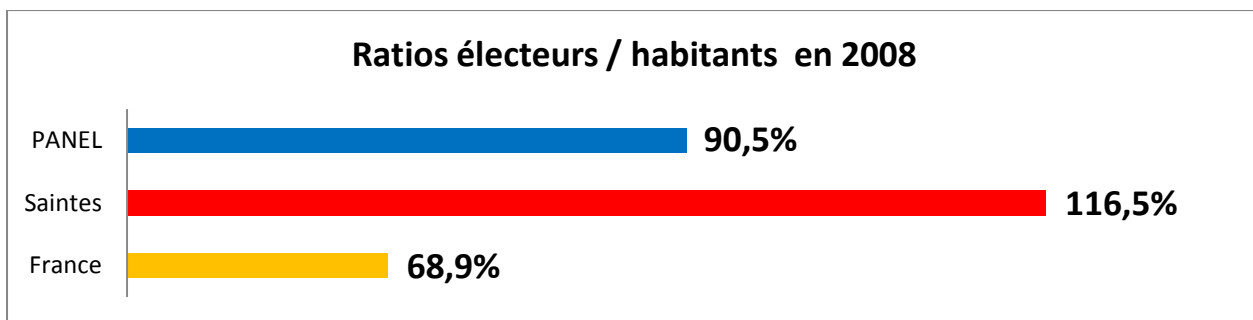
Aux Saintes Maries de la Mer, l'impact théorique des résidences secondaires sur le corps électoral serait plus de cinq fois supérieur à celui du PANEL des communes comparables.

### 1.6 Situation des communes du panel par rapport à la moyenne de l'impact RS.



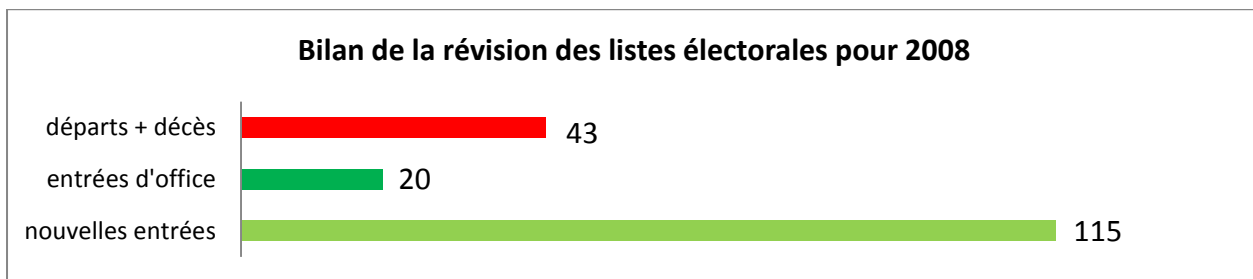
Comme on peut l'observer sur le graphe ci-dessus, la situation des différentes communes du panel par rapport à l'impact moyen des résidences secondaires se situe dans une amplitude qui va de -5,7% à +9,4%. Pour ce qui concerne le corps électoral de la commune des Saintes Maries de la Mer, le surplus d'électeurs, avec 29,8%, se situe à plus de 20 points au-dessus du pic de l'amplitude des surplus de l'ensemble des communes du panel.

### 1.7 Ratios électeurs/habitants en 2008.



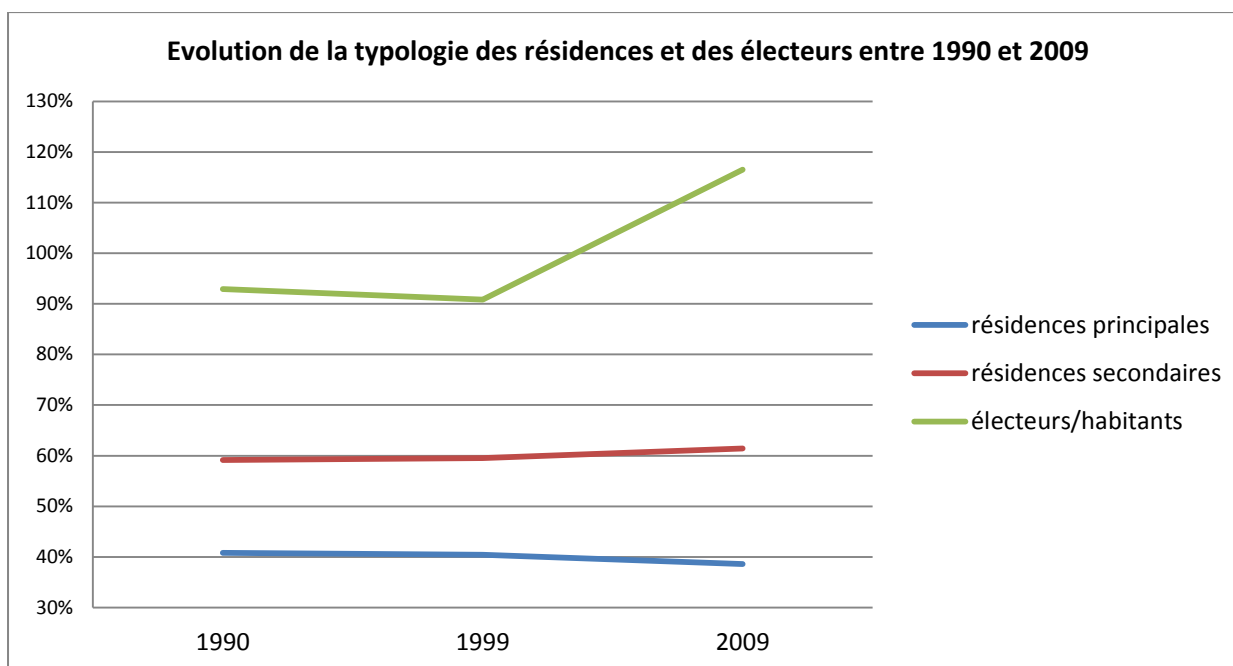
A l'occasion des dernières élections municipales de 2008, le ratio électeurs/habitants pour la commune des Saintes Maries de la Mer était supérieur de 26% à celui du panel et de 47,6% à la moyenne nationale.

### 1.8 Bilan démographique de la révision des listes électorales en 2008.



Alors que pour la période considérée, selon la tendance légale définie par le recensement de 2009, la population saintoise a diminué de 27 habitants, le nombre d'inscrits sur les listes électorales, hors entrées d'offices, a progressé de 72 électeurs.

## 1.9 Evolution du taux des résidences principales de 1990 à 2009.



Si la typologie des résidences est restée pratiquement constante, autour de 40% de résidences principales, depuis 1990, en revanche, on observe une augmentation très importante du ratio électeurs/habitants à partir de 1999. Il est parfaitement clair qu'un tel phénomène n'a rien de naturel et ne peut, en aucun cas, être lié à une modification significative de la répartition des modes de résidences.

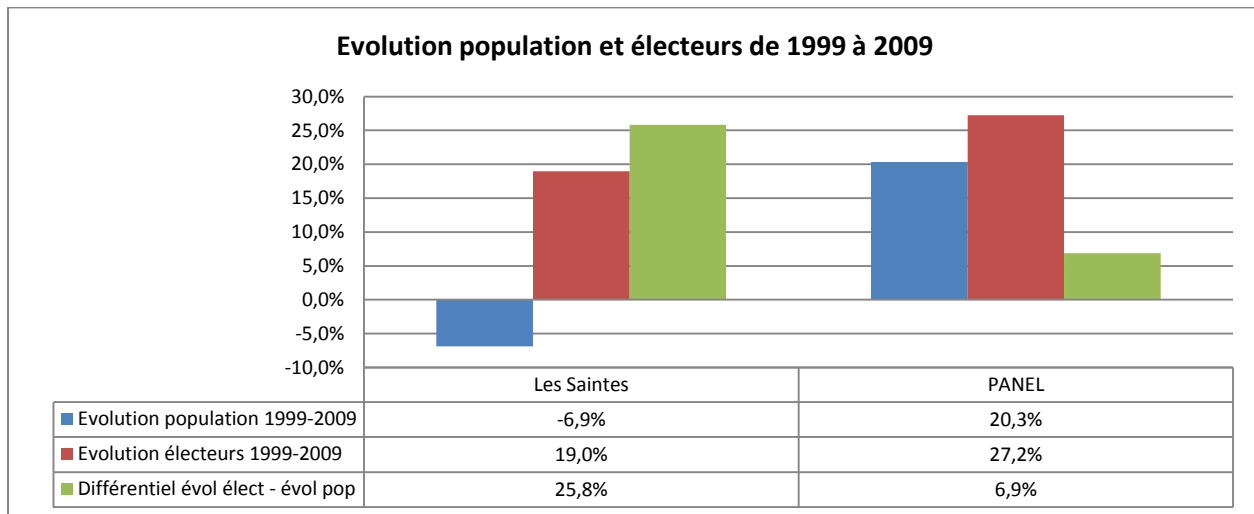
## 2. Evolution comparée entre Les Saintes et le PANEL de 1999 à 2009.

### 2.1 Tableau de synthèse.

	Les Saintes	PANEL	Gr du Roi	Gde Motte	Palavas	Collioure	Gruissan	Lavandou	Bandol	Cavalaire
Population communale 1990	2232	36744	5253	5016	4748	2726	2170	5212	7431	4188
Population communale 1999	2478	42165	5874	6458	5421	2760	3061	5449	7905	5237
Population communale 2009	2308	50739	7995	8391	5996	2941	4543	5747	8395	6731
Electeurs 1999	2242	35484	4886	6619	4471	2404	2212	4202	6935	3755
Electeurs 2009	2667	45142	7253	7644	5331	2455	4114	5152	7766	5427
Evolution population 1990-2009	3,4%	38,1%	52,2%	67,3%	26,3%	7,9%	109,4%	10,3%	13,0%	60,7%
Evolution population 1999-2009	-6,9%	20,3%	36,1%	29,9%	10,6%	6,6%	48,4%	5,5%	6,2%	28,5%
Evolution électeurs 1999-2009	19,0%	27,2%	48,4%	15,5%	19,2%	2,1%	86,0%	22,6%	12,0%	44,5%
Différentiel évol élect - évol pop	25,8%	6,9%	12,3%	-14,4%	8,6%	-4,4%	37,6%	17,1%	5,8%	16,0%
Ratio électeurs/population 1999	90,5%	84,2%	83,2%	102,5%	82,5%	87,1%	72,3%	77,1%	87,7%	71,7%
Ratio électeurs/population 2009	115,6%	89,0%	90,7%	91,1%	88,9%	83,5%	90,6%	89,6%	92,5%	80,6%
Evolution ratio Elect/Pop 1999-2009	25,1%	4,8%	7,5%	-11,4%	6,4%	-3,6%	18,3%	12,5%	4,8%	8,9%

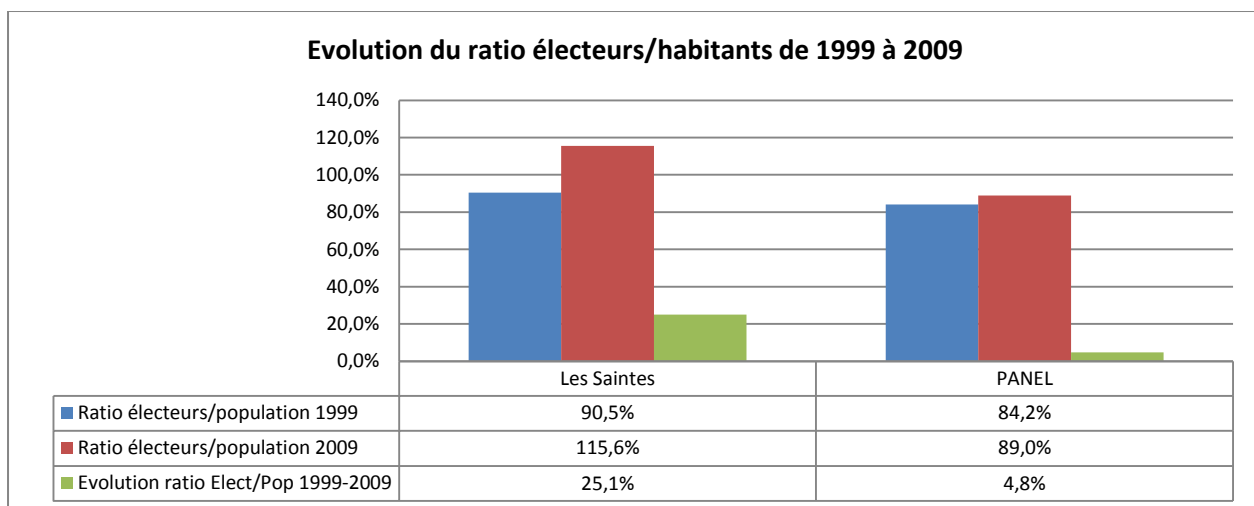
Les données démographiques sont issues de l'INSEE ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)) sur la base des recensements de 1990, 1999 et 2009. Les données électorales sont issues du Ministère de l'Intérieur ([www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)) et du site Politique mania ([www.politiquemania.com](http://www.politiquemania.com)).

## 2.2 Evolution des populations communale et électorale de 1999 à 2009.



Entre 1999 et 2009 la population des Saintes Maries de la Mer a diminué de près de 7% alors que celle des communes du panel augmentait, en moyenne, de plus de 20%, notamment sous l'effet du « papy-boom ». Pourtant, l'écart entre l'évolution des populations communale et électorale est de 25,8% aux Saintes alors qu'il n'est que de 6,9% pour la moyenne du panel.

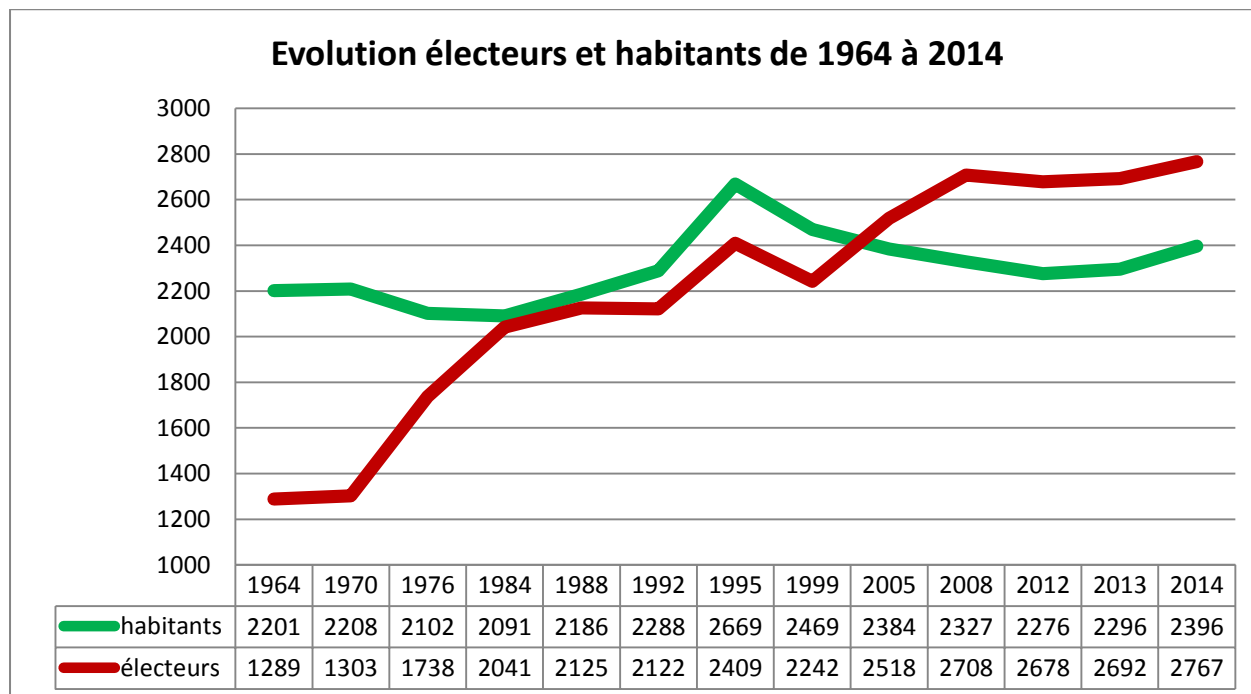
## 2.3 Evolution du ratio électeurs/habitants de 1999 à 2009.



Le choix qui conduit des citoyens à se faire inscrire sur les listes électorales de la commune de leur résidence secondaire est, le plus souvent, motivé par leur intention de s'y installer dans un futur proche. De ce point de vue, la commune des Saintes Maries de la Mer, qui n'a manifestement pas su bénéficié de l'effet « papy-boom », devrait, en toute logique, disposer d'un taux d'évolution de la proportion d'électeurs « résidents secondaires » inférieur à celui du panel. Pourtant, entre 1999 et 2009, ce taux a progressé respectivement de 4,8% pour les communes du panel et de 25,1% aux Saintes maries de la mer.

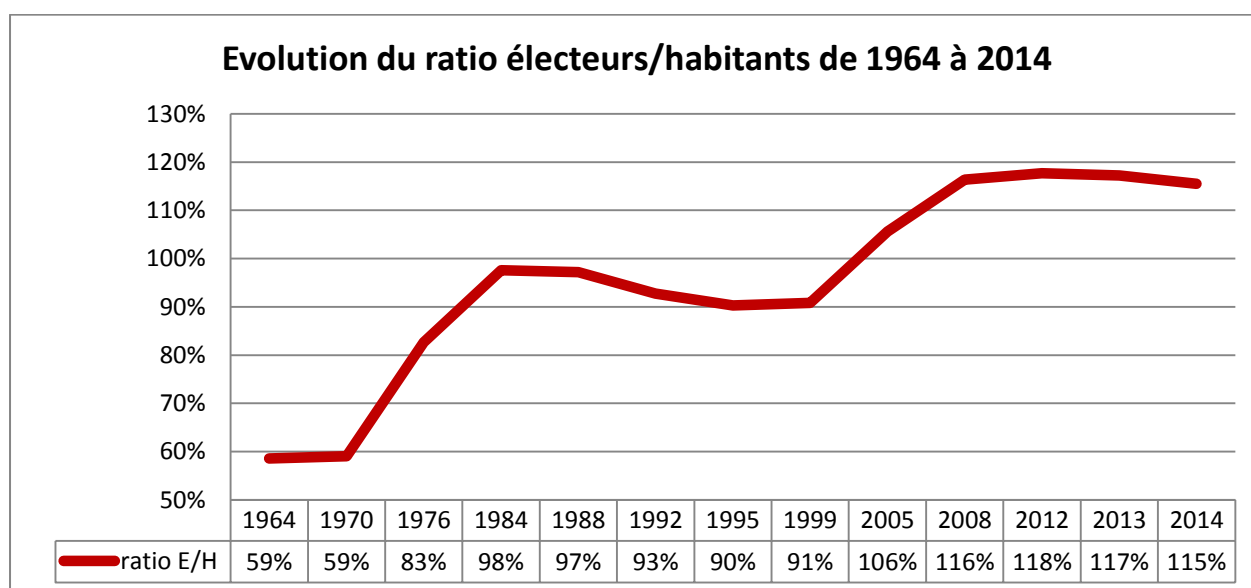
### 3 Evolution du corps électoral saintois de 1964 à 2014.

#### 3.1 Evolution des populations de 1964 à 2014.



Si la population municipale est en baisse constante depuis 1999, la population électorale, quant à elle, n'a cessé de croître. Ainsi, les courbes se sont croisées en 2001 pour former un écart qui progresse d'année en année.

#### 3.2 Evolution du ratio électeurs/habitants de 1964 à 2014.



Après une baisse de 1995 à 1999, probablement due à un « ménage » fait sur les listes électorales après l'alternance politique de 1995, le ratio électeurs/population communale n'a pratiquement pas cessé de progresser pour atteindre 115% en 2014. On notera la progression rapide qui a précédé l'élection municipale de 2008.



## 4 Conclusion.

En première analyse, la présente étude met en évidence un phénomène démographique paradoxal dont l'origine remonte à la fin des années 1990. Celui-ci se caractérise notamment par la concomitance d'une diminution significative de la population communale avec une augmentation importante de la population électorale. Ainsi, sur la période 1999 - 2013, pendant que la population légale baissait de 9%, le nombre d'électeurs inscrits sur les listes augmentait de 20 %. De fait, le ratio électeurs/population aux Saintes Maries de la Mer est passé de 90,8% en 1999 à 115,5% en 2014 en laissant apparaître un «surplus » d'inscrits de l'ordre de 800 électeurs, sur un total de 2767.

**Les principaux chiffres clés qui ressortent de cette étude sont les suivants :**

Population municipale 2014	2396
Population électorale 2014	2767
Evaluation du nombre d'électeurs "population communale" en 2014	1708 (61,7%)
Evaluation du nombre d'électeurs "population extra communale" en 2014	1059 (38,3%)
Ratio électeurs / habitants en 2014	115,5%
Evolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2014 ( <i>recensements INSEE</i> )	- 82 (-3,3%)
Evolution du nombre d'électeurs entre 1999 et 2013	+ 525 (+23,4%)
Evolution du ratio électeurs / habitants entre 1999 et 2014	+ 24,7%
Proportion de résidences secondaires aux Saintes Maries de la Mer	61%
Proportion de résidences secondaires dans le panel des communes comparables	73%
Proportion des électeurs "extra communaux" aux Saintes Maries de la Mer	38,3%
Proportion des électeurs "extra communaux" dans les communes du panel	16,3%

En toute logique, il y a 2 paramètres locaux qui pourraient justifier un surplus d'électeurs par rapport au nombre d'habitants au regard de la moyenne nationale. Le premier concerne la pyramide des âges qui est plus élevée dans les stations du littoral méditerranéen. Ainsi, aux Saintes Maries de la Mer, la population âgée de 18 ans et plus est supérieure de 6% à la moyenne nationale. Le second paramètre concerne la proportion des résidences secondaires dont l'impact, estimé sur la base des valeurs constatées sur un panel de communes de profil comparable, est de 16,3%. Or, aux Saintes Maries de la Mer, l'impact « résidences secondaires » atteint 38,3%. Ainsi, au total, alors que le surplus d'électeurs inscrits sur les listes saintoises ne devrait pas excéder 22%, il s'élève, en fait, à près de 50% par rapport à la moyenne nationale.

Au vu de ces chiffres, il est difficilement envisageable qu'une telle distorsion démographique puisse résulter d'une simple évolution naturelle du corps électoral. En conséquence, à défaut d'explication rationnelle, cette situation est susceptible de remettre gravement en cause la sincérité des scrutins locaux, même en cas d'écart important entre les différents protagonistes de l'élection. Pour mémoire, le recoupement des données électorales relatives à la dernière élection municipale de 2008 avec les données démographiques issues du recensement INSEE de 2009 (ramenées à 2008) laisse apparaître un surplus d'électeurs estimé à 807 sur un total de 2708. Dès lors, nonobstant la manière dont les électeurs excédentaires ont été inscrits sur les listes, la question se pose de savoir si le corps électoral de la commune des Saintes Maries de la Mer est bien représentatif de sa population communale légale telle que définie par le recensement de l'INSEE.

Après avoir établi, de manière étayée, la dimension hors norme du corps électoral de la commune des Saintes Maries de la Mer, il paraît indispensable d'engager rapidement un processus de vérification en vue de trouver une explication rationnelle et légale à cet état de fait. A défaut d'un audit exhaustif réalisé par l'autorité publique compétente, c'est le principe même du bon fonctionnement de la démocratie locale qui s'en trouverait gravement obéré.